

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2024-30

LE VENDREDI 17 MAI DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

**SECRETAIRE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 17/05/2024

date d'affichage : 07/05/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

quorum : 8

**PROCURATIONS :**

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

**ABSENT EXCUSE :**

M. David LE GLANIC

**CHOIX ET DEMANDE DE SUBVENTION DES PANNEAUX PEDAGOGIQUES**

La commune ayant pour objectif l'implantation de panneaux pédagogiques aux entrées des chemins stratégiques, afin de sensibiliser les randonneurs et les promeneurs à la biodiversité exceptionnelle de la commune, a contacté le PNR ; plusieurs réunions ont été organisées afin d'élaborer un projet.

Un cahier des charges a été élaboré et des entreprises consultées.

Une seule entreprise a répondu, ANT qui a transmis un mémoire accompagné d'un devis d'un montant de 11 399,60 € HT soit 13 679,52 € TTC.

Pour ce projet, le Conseil municipal sollicite le PNR dans le cadre de « l'aide au développement des itinéraires, équipements et services adaptés aux différentes pratiques de randonnée ». Le montant de l'aide est de 70 % du montant HT.

Le Conseil précise qu'il faudra indiquer sur le panneau adéquat qu'une grande partie de l'ENS appartient maintenant au Conseil départemental du Val d'Oise après sa récente acquisition d'environ 93 ha.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le société ANT
- De solliciter l'aide du PNR de 70 % du montant HT
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**VOTE : POUR : 13**

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT



Secrétaire de Séance  
Isabelle LEPICIER -CAPUTO

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

Envoyé le :

Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :

Publié le :

La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours dans un délai  
de deux mois devant le Tribunal Administratif  
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20240510-2024\_30-DE